

ASSEMBLÉE NATIONALE
12 juin 2020

GARANTIE SALAIRE-FORMATION - (N° 3007)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 3

présenté par
M. Serville et M. Dharréville

ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 14.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel (suppression d'un alinéa redondant).